



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture  
Direction de l'Administration Générale  
Bureau de la réglementation  
Pôle Sécurité – épreuves sportives  
Affaire suivie par Mme SCHNELL  
Tél : 03.88.21.61.06  
Mél : valerie.schnell@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 24 JAN, 2016

Le préfet de la Région Alsace  
préfet du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Maires des  
communes du département du Bas-Rhin  
s/c de MM les sous-préfets des  
arrondissements du Bas-Rhin

**Objet. :** Arrêté du 15 décembre 2015 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2016.

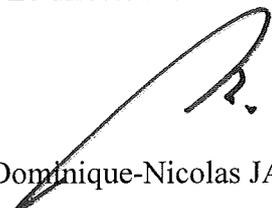
Je vous prie de trouver, en pièce jointe, l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2016.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte des dates d'interdiction concernant le département du Bas-Rhin, dès lors qu'un organisateur vous sollicite pour obtenir votre accord quant au déroulement de sa manifestation sportive.

Enfin, je vous remercie dans la mesure du possible, de bien vouloir faire preuve d'anticipation en diffusant le plus largement possible la circulaire auprès des organisateurs réitérant régulièrement des déroulement de manifestations sportives transitant par votre commune, à des périodes se situant à proximité des dates d'interdiction.

PJ : Arrêté du 15 décembre 2015 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2016

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le directeur de cabinet,



Dominique-Nicolas JANE

Le 21 décembre 2015

JORF n°0295 du 20 décembre 2015

Texte n°38

ARRETE

**Arrêté du 15 décembre 2015 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2016**

NOR: INTS1529305A

ELI:<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/15/INTS1529305A/jo/texte>

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 110-3 et R. 411-27 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-6, R. 331-17, R. 331-18 et R. 331-33 ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives, notamment son article 2,

Arrêtent :

**Article 1**

Pour l'année 2016, les concentrations ou manifestations sportives prévues aux articles R. 331-6 et R. 331-18 du code du sport sont interdites sur les routes à grande circulation, mentionnées au décret du 3 juin 2009 susvisé, selon le tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2**

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières au ministère de l'intérieur et le directeur des infrastructures de transport au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Annexe

### ANNEXE

#### INTERDICTION DU DÉROULEMENT DES CONCENTRATIONS OU MANIFESTATIONS SPORTIVES, à CERTAINES PÉRIODES DE L'ANNÉE 2016, SUR LES VOIES CLASSÉES DANS LA CATÉGORIE DES ROUTES à GRANDE CIRCULATION

PÉRIODES	DATES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES CONSEILLÉES
Janvier	Vendredi 1er janvier	National
	Dimanche 3 janvier	National
Vacances d'hiver	Samedi 6 février	Alsace, Basse-Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Picardie.
	Samedi 13 février	National
	Samedi 20 février	National
	Samedi 27 février	Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
	Samedi 5 mars	Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
Pâques	Vendredi 25 mars	National
	Samedi 26 mars	National
	Lundi 28 mars	National
Vacances de printemps, et 1er mai	Samedi 2 avril	Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Rhône-Alpes.
	Samedi 9 avril	National
	Samedi 16 avril	National

	Samedi 23 avril	Auvergne, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
	Dimanche 1er mai	Ile-de-France, Centre, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.
Ascension et 8 mai	Mercredi 4 mai	National
	Jeudi 5 mai	National
	Dimanche 8 mai	National
Pentecôte	Vendredi 13 mai	National
	Samedi 14 mai	National
	Lundi 16 mai	National
Vacances d'été	Vendredi 1er juillet	Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
	Samedi 2 juillet	Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
	Vendredi 8 juillet	National
	Samedi 9 juillet	National
	Mercredi 13 juillet	National
	Jeudi 14 juillet	National
	Samedi 16 juillet	National
	Vendredi 22 juillet	National
	Samedi 23 juillet	National
	Vendredi 29 juillet	National

	Samedi 30 juillet	National
	Dimanche 31 juillet	National
	Vendredi 5 août	National
	Samedi 6 août	National
	Dimanche 7 août	Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
	Vendredi 12 août	Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Samedi 13 août	National
	Dimanche 14 août	Aquitaine, Centre, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Provence- Alpes-Côte d'Azur
	Vendredi 19 août	National
	Samedi 20 août	National
	Dimanche 21 août	National
	Vendredi 26 août	National
	Samedi 27 août	National
	Dimanche 28 août	National
Toussaint	Vendredi 28 octobre	Centre, Bourgogne, Ile-de- France, Rhône-Alpes
	Mardi 1er novembre	National
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre	National
	Samedi 17 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
	Vendredi 23 décembre	National
	Samedi 24 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
	Lundi 26 décembre	Bourgogne, Rhône-Alpes
Prévision 2017	Dimanche 1er janvier	National
	Lundi 2 janvier	National

Fait le 15 décembre 2015.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

Le magistrat, délégué à la sécurité et à la circulation routières,

E. Barbe

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des infrastructures de transport,

C. Saintillan